

Notre drapeau

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **26 (1918)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
Notre drapeau	1	Transports de blessés dans la haute montagne	9
Aperçu sur l'activité de quelques Croix-Rouges des nations belligérantes	3	Nouvelles de l'activité des sociétés : La Tour- de-Peilz, Croix-Rouge et samaritains ; So- ciété sanitaire de Genève, rapport sur l'exer- cice 1916-1917 ; Samaritains de Genève ;	
Pour l'Agence internationale des prisonniers de guerre	5	Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel	11
Quelques réflexions sur l'organisation des cours de samaritains	7		

Notre drapeau

D'après les chroniques du Moyen âge, les montagnards du pays de Schwyz déployaient — lorsqu'ils partaient en guerre — une bannière rouge à l'angle supérieur de laquelle se voyait un crucifix blanc. L'origine de cet emblème remonte probablement à 1289, époque à laquelle un contingent de Schwyzois se battit vaillamment pour Rodolphe de Habsbourg, en participant au siège de Besançon. Pour reconnaître les services rendus à cette occasion, le roi leur conféra le droit de porter une bannière de pourpre avec « le signe de la sainte croix ».

Cette distinction fut accordée aux Schwyzois longtemps avant les autres Confédérés. Cinquante ans plus tard, les chroniqueurs mentionnent que les Confédérés portent sur leurs vêtements une croix blanche à bras égaux, ordinairement sur fond rouge ; c'était là un signe de ralliement, car en ces temps reculés, les uniformes des soldats n'étaient point iden-

tiques et les guerriers de chaque région de notre pays se mettaient en campagne sous leur propre drapeau. Ce « Fæhnli » portait habituellement les armes de la ville ou de la région d'où venait la compagnie.

Un signe uniforme de reconnaissance comme celui de la croix blanche cousue sur la poitrine, était d'autant plus indispensable à des combattants, que ceux-ci étaient diversement vêtus, ne parlaient pas tous le même dialecte et, vivant dans leurs vallées reculées, isolés du reste du pays, ne se connaissaient que fort peu entre eux.

En 1480, la Diète de Lucerne consacra en quelque sorte le drapeau des Confédérés en prescrivant que les troupes accordées au roi de France Louis XI, partiraient « chaque contingent sous le drapeau de son canton, comme par le passé, mais que chacun y mettrait la croix blanche, qui a, jusqu'ici, toujours été pour les Confédérés une promesse de victoire ».

Il ressort d'autres documents encore, qu'au XV^e et au XVI^e siècles, les troupes suisses — servant à l'étranger — portaient comme signe distinctif commun la croix blanche sur leurs fanions cantonaux. S'il n'y avait pas encore une bannière nationale, on sait cependant que les troupes formées par les hommes de plusieurs cantons recevaient déjà à cette époque des drapeaux rouges à croix blanche et droite.

Plus tard, au XVII^e siècle et au XVIII^e, apparaissent les drapeaux flammés aux couleurs cantonales; celles-ci sont disposées en flammes rayonnantes et traversées par une croix blanche. Ce sont les belles bannières dont nos musées suisses possèdent de nombreux exemplaires.

A l'époque de la révolution, en 1798, au moment où notre pays devint la République helvétique, celle-ci reçut un drapeau tricolore, vert, rouge et jaune, et ce ne fut qu'après la chute de Napoléon que la Suisse reprit avec joie les couleurs fédérales. En 1814, la Diète réunie à Zurich votait l'article suivant: « Le sceau de la Confédération est l'emblème des anciens Suisses: une croix blanche sur champ rouge, avec le titre de Confédération suisse ». A la même époque fut introduit le *brassard fédéral*, nécessité par la diversité des uniformes portées par les troupes de la Confédération; ce brassard rouge, de trois pouces de large, est orné d'une croix blanche et se porte au bras gauche.

Le règlement militaire de 1841 oblige — sur l'initiative prise par le futur général Dufour — tous les bataillons de l'armée suisse d'avoir des drapeaux aux couleurs fédérales. « La Diète, écrivait en 1831 le colonel du génie Guillaume-Henri Dufour, devrait voir s'il ne conviendrait pas de donner à tous nos bataillons le drapeau fédéral, la même cocarde à tous nos soldats. Il y a plus d'importance qu'on

ne le croit à n'avoir qu'un seul drapeau, parce que le drapeau est le signe de ralliement, le symbole de la nationalité. Quand on porte les mêmes couleurs, quand on combat sous la même bannière, on est plus disposé à se prêter secours dans le danger, on est plus véritablement frères. Mais il semble qu'il y ait quelque nuance qui sépare les hommes, lorsqu'il y en a dans les couleurs sous lesquelles ils se rangent. Or, dans les moments de crise, il ne faut point de nuances; il faut tout faire pour se former en faisceaux, ne reculer devant aucun sacrifice, même devant celui de vieux et honorables souvenirs.....

Ces souvenirs, que je respecte plus que personne, parce qu'ils peuvent être la source des plus nobles actions, ne refuseraient pas de se rallier sous un seul drapeau, véritable bannière nationale. »

Cette véritable bannière nationale, que désirait le général Dufour, fut adoptée sous la forme d'étendards de soie écarlate avec une croix blanche au centre, cravatés aux couleurs cantonales et surmontés d'une pointe de lance en cuivre doré.

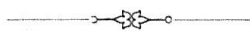
Dès lors notre drapeau n'a plus subi de modifications importantes; en 1912, lors de la dernière réorganisation militaire, une ordonnance du Conseil fédéral prescrivit exactement les dimensions des drapeaux de nos bataillons (110 cm. de côté), et les inscriptions des noms d'unités.

Et c'est ici le lieu de rappeler que de notre drapeau suisse est issu — encore sur la proposition du général Dufour — lors de la Conférence de Genève, en 1864, le drapeau neutralisé et international qui étend ses plis protecteurs sur l'œuvre de la Croix-Rouge.

Lors de la révision de la Convention de Genève, le 6 juillet 1906, les plénipotentiaires délégués à la Conférence l'ont

confirmé en cet article: « Par hommage pour la Suisse, le signe héraldique de la croix rouge sur fond blanc, formé par in-

terversion des couleurs fédérales, est maintenu comme emblème distinctif du service sanitaire des armées ».



Aperçu sur l'activité de quelques Croix-Rouges de nations belligérantes

Etats-Unis d'Amérique. — Depuis l'entrée en guerre de ce pays, la Croix-Rouge américaine a pris une extension incroyable et magnifique. En 1914, la société comptait environ 30,000 membres; au début de 1917, il y en avait quelque 300,000; dès le mois de juillet 1917, plus de deux millions de personnes se sont inscrites comme membres de la Société américaine de la Croix-Rouge. L'enthousiasme fut tel qu'à Chicago, par exemple, près de 10,000 personnes s'inscrivirent *par jour* durant le mois de juillet.

Actuellement la Croix-Rouge des Etats-Unis possède près de 50 *formations hospitalières* comprenant tout le personnel de médecins et d'infirmières ainsi qu'un matériel complet. Plus de 700 nurses se sont déjà embarquées pour l'Europe.

Les fonds réunis par la société atteignaient en juillet 1917 plus de 500,000,000 de francs, et son journal, le *Red Cross magazine*, adressé à toute personne ayant souscrit une cotisation annuelle de plus de 5 fr., atteint un tirage de 350,000 exemplaires. C'est là un développement tout à fait ... américain!

France. — En France, M. Louis Renault a succédé au marquis de Vogüé. Le nouveau président, au cours de l'assemblée générale de juillet 1917, a pu constater l'activité merveilleuse de la Croix-Rouge française qui, du 2 août 1914 jusqu'en août 1917, a installé 805 *hôpitaux* possédant 69,005 lits, ayant procuré plus de 27 millions de journées d'hospitalisation.

Les *infirmeries de gares* sont au nombre de 78; celles des cantines de gares, dirigées par la Croix-Rouge, atteignent la cinquantaine. Entre ces deux institutions, il a été distribué près de 12 millions de ravitaillements.

Un grand nombre de *convois automobiles* ont été créés pour le transport des blessés. Chacune de ces sections compte 15 à 20 voitures accompagnées par du personnel de la société. Les *convois auxiliaires* comprennent des voitures de bains-douches, de lavage et de séchage du linge, des voitures-cantines, etc.

Une *commission de secours* vient en aide aux militaires réformés; une autre section s'occupe des *mutilés* et de leur rééducation, une autre des *prisonniers de guerre*. Notons enfin nombre d'œuvres utiles dépendant de la Croix-Rouge française: telles que les *Ouvroirs*, les *Services de lingerie*, les *Jeux du soldat*, les *Cercles du soldat*, l'*Oeuvre des permissionnaires*, la *Lutte contre la tuberculose*, l'*Assistance aux réfugiés*.

Les dépenses mensuelles ont dépassé 3 $\frac{1}{2}$ millions; elles sont, depuis le début de la guerre, de 109 millions, alors que les recettes atteignent 110 millions, dans lesquels il faut compter 63 millions de subventions de l'Etat.

Italie. — Cette nation, entrée en guerre en mai 1915, a fait une active propagande en faveur de sa Croix-Rouge: de 30,000, le nombre de ses membres s'est élevé à 280,000.